

**Conseil économique et social**

Distr. générale
8 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de statistique**Quarante-deuxième session**

22-25 février 2011

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information : inventaire
des normes statistiques mondiales****Rapport du Comité de coordination des activités
de statistique sur l'élaboration d'un inventaire
des normes statistiques mondiales****Note du Secrétaire général**

Donnant suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante et unième session (voir E/2010/24, chap. I.B), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport intérimaire du Comité de coordination des activités de statistique sur l'élaboration d'un inventaire des normes statistiques mondiales inspiré d'un système mis au point à l'origine par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport d'activité.

* E/CN.3/2011/1.



Rapport du Comité de coordination des activités de statistique sur l'élaboration d'un inventaire des normes statistiques mondiales

I. Introduction

1. À sa quarante et unième session, la Commission a examiné un rapport établi par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique sur son travail accompli en vue d'élaborer un inventaire de normes statistiques internationales (E/CN.3/2010/14). La constitution d'un tel inventaire a été motivée par une disposition de la législation statistique mexicaine, aux termes de laquelle les méthodes utilisées au Mexique doivent être conformes aux recommandations et normes internationales. Le Mexique a mis ce système à la disposition de la communauté internationale à titre de référence. En outre, il a été suggéré de mettre en place un processus d'examen, de validation et de mise à jour du système, en étroite collaboration avec les organisations internationales chargées d'élaborer les normes applicables dans les divers domaines.

2. Dans sa décision 41/111, la Commission de statistique a accueilli favorablement la proposition du Comité de coordination des activités de statistique tendant à créer des mécanismes aux fins du développement et de l'actualisation de l'inventaire des normes statistiques mondiales et a prié le Comité de proposer une classification adéquate de ces normes; elle l'a également prié de lui soumettre un rapport, à sa quarante-deuxième session.

II. Examen du système par le Comité de coordination des activités de statistique

3. C'est à sa quinzième session, tenue à New York le 22 février 2010 (voir E/CN.3/2011/29), que le Comité de coordination des activités de statistique avait examiné pour la première fois la question d'un inventaire des normes statistiques mondiales, sur la base d'un document et d'un exposé présentés par un représentant de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique. Le Comité a noté que la création et la mise à jour de cet inventaire exigeraient de chacun de ses membres des efforts considérables. En l'absence d'une définition de ce qui constituait une « norme statistique internationale », le Comité a décidé qu'il était impératif d'étudier la question et de trouver une solution concrète permettant de déterminer la portée de cette base de données mondiale. Des questions ont également été posées à propos de l'inclusion du terme « normes régionales », de la traduction de la base de données dans son ensemble et de la nécessité d'avoir une nomenclature des domaines statistiques. Le Comité a chargé un groupe composé de représentants de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), en collaboration avec l'Institut mexicain, d'établir et de présenter, à sa seizième session, un document de réflexion sur la manière d'établir l'inventaire, y compris des propositions sur la manière d'en assurer ensuite la tenue à jour.

4. À sa seizième session, tenue à Vienne du 1^{er} au 3 septembre 2010 (ibid.), le Comité a examiné cette question plus avant en s'appuyant sur un rapport établi par

la CEE pour le compte du groupe qui avait analysé plusieurs aspects du système et a présenté ses conclusions.

A. Objet

5. L'inventaire est destiné à devenir un pôle de connaissances et un système de référence dans le domaine des normes statistiques internationales. Il importe donc qu'il soit exhaustif, à jour, fiable et convivial.

6. Système de référence, l'inventaire pourra également servir d'outil d'analyse aux organisations et groupements internationaux, les aidant à recenser les domaines statistiques où il conviendrait de formuler des recommandations ou d'établir des normes, ainsi qu'à déceler les normes faisant double emploi. Il permettra ainsi à la Commission de statistique de gérer le système de normes statistiques mondiales.

7. Il est proposé d'élaborer l'inventaire en trois étapes. La première verra l'établissement d'un système satisfaisant aux principales exigences requises et qui sera peu détaillé. Les commentaires des utilisateurs permettront d'en affiner les contenus et de déterminer les priorités des étapes suivantes, même si certaines des sections ci-après comportent déjà des idées sur les futurs travaux en la matière.

B. Utilisateurs

8. Outre qu'il sera utilisé par la Commission de statistique et les organisations internationales, l'inventaire devrait aussi être utile aux professionnels des organisations nationales de statistique, à la communauté des chercheurs et au public en général.

C. Champ d'application

9. En ce qui concerne le champ d'application de l'inventaire, il s'agira avant tout, d'une part, de définir le concept de norme statistique et, d'autre part, de déterminer la portée des normes à faire figurer dans l'inventaire. S'agissant de définir le concept, il est proposé de suivre la définition qu'en donne l'ouvrage *Statistical Data and Metadata eXchange (SDMX) Content-oriented Guidelines, 2009*, dans son annexe 4, intitulée « Metadata Common Vocabulary »¹, qui l'entend comme une « règle ou directive convenue sur la manière d'effectuer une ou plusieurs parties du processus de production statistique, conçue dans le respect des exigences de professionnalisme ».

10. À cet égard, le terme « règle ou directive convenue » est à interpréter comme une règle ayant été adoptée par un organe international et/ou publiée par une organisation internationale. Les exigences dites « de professionnalisme » sont celles qui sont énoncées dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle, les Principes régissant les activités statistiques internationales et la Déclaration d'éthique professionnelle de l'Institut international de statistique.

¹ Peut être consulté à l'adresse suivante : http://sdmx.org/?page_id=11.

11. S'agissant de déterminer la portée des normes, il est proposé de faire figurer dans l'inventaire :

- Toutes les publications méthodologiques officielles des membres du Comité;
- Les nomenclatures statistiques internationales;
- Les normes publiées par un organisme n'appartenant pas au système de statistique international mais qui sont largement utilisées par les organisations de statistique (par exemple certaines des normes de l'Organisation internationale de normalisation – ISO);
- Les normes mondiales et régionales adoptées par les organes de statistique mondiaux ou régionaux compétents, y compris les versions régionales de normes mondiales;
- Des renseignements sur les versions précédentes de normes, lorsqu'elles sont encore en usage.

12. Les normes qui ne sont utilisées que dans un pays ou une organisation ne seront pas parties dans l'inventaire.

13. Lors de la première étape du projet, la principale entrée de l'inventaire devrait être la publication officielle plutôt que les concepts et définitions y figurant. Toutefois, ce procédé risque de ne pas fournir suffisamment de précisions qui permettraient de vérifier la cohérence des normes et d'en évaluer le respect, si bien qu'il pourra se révéler nécessaire d'être plus précis par la suite.

D. Nomenclature

14. Il est proposé d'utiliser le système de nomenclature des activités statistiques mis au point pour la base de données des activités statistiques internationales tenue par la CEE. Cette liste est gérée par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens et a également été adoptée à titre normatif par d'autres organisations ainsi que dans le cadre d'autres initiatives (par exemple pour l'initiative d'échange de données et de métadonnées statistiques, SDMX ou pour le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, PARIS21).

15. Il est également proposé d'assouplir les règles d'usage qui veulent que les entrées ne soient attribuées qu'à une catégorie de la nomenclature, afin d'aider les utilisateurs à retrouver les normes qui les intéressent. Ainsi, c'est dans la catégorie 2.2 (Comptabilité économique) de la nomenclature des activités statistiques que le « Système de comptabilité nationale » est le plus pertinent, mais il l'est également dans plusieurs autres catégories. Un système de référence fondé sur des mots clefs ayant trait à une ou plusieurs catégories pourrait être envisagé à un stade ultérieur de la constitution de l'inventaire.

E. Contenus

16. L'inventaire devrait contenir des entrées structurées décrivant chaque norme et comporter des liens donnant accès à un complément d'information. Après un examen du modèle de métadonnées utilisé par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique pour son inventaire et du modèle de présentation utilisé

dans l'inventaire du Système commun de métadonnées de la Conférence des statisticiens européens², on a proposé d'adopter le modèle de présentation des contenus tel qu'il est décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau

Modèle de présentation des contenus proposé pour l'inventaire des normes statistiques mondiales

<i>Élément</i>	<i>Description</i>
Nom	Désignation officielle complète de la norme, accompagnée de variantes et acronymes éventuels
Version	Version de la norme (s'il y a lieu)
Entrée en vigueur	Date à laquelle la norme a été adoptée (ou publiée)
Versions précédentes	Références et liens vers des versions précédentes de la norme
Description	Brève description de la norme, y compris son objet, l'usage auquel elle est destinée et ses liens avec d'autres normes
Organisation chargée de sa tenue	Organisation ou groupement chargé d'approuver et de tenir à jour la norme
Domaine(s) statistiques(s)	Domaine(s) dans le(s)quel(s) la norme est utilisée (selon la nomenclature de la base de données des activités statistiques internationales)
Type de norme	Catégories : a) Concepts et définitions; b) Classifications; c) Méthodes et procédures. (Note : d'autres catégories pourront être ultérieurement ajoutées, au besoin.)
Références	Références et liens vers la norme et toute autre source d'information qui permette de comprendre ou d'appliquer la norme
Langue	Langue(s) de publication de la norme
Dernière date de mise à jour/validation	Date à laquelle l'information ci-dessus a été mise à jour ou validée pour la dernière fois

² Le Système commun de métadonnées traite de différents aspects théoriques et pratiques des métadonnées statistiques et renferme un savoir essentiel pour quiconque travaille avec des métadonnées statistiques. La partie B porte sur les concepts, normes, modèles et registres de métadonnées et peut être consultée à l'adresse suivante : www.unece.org/stats/cmfi.

F. Fonctionnalité

17. Les trois principaux cas d'utilisation envisagés à ce stade sont les suivants :

- Un utilisateur veut trouver des informations sur une norme déterminée;
- Un utilisateur veut trouver des informations sur des normes pertinentes pour un domaine statistique déterminé ou pour une partie du processus de production statistique;
- Les organisations internationales veulent gérer le système de normes statistiques (identifier les lacunes et les doubles emplois, évaluer le respect des normes, etc.).

18. Il faudrait donc une interface simple et conviviale, qui permette de retrouver des normes au moyen d'une fonction de recherche et de la nomenclature du domaine. Après avoir trouvé la description de la norme, l'utilisateur devrait pouvoir naviguer aisément vers la norme elle-même (pour autant qu'elle existe sous forme électronique sur Internet). Il faudrait également qu'il y ait des sources d'information complémentaires concernant la norme, sa mise en œuvre et les normes connexes.

19. Il pourrait être utile d'y ajouter des grilles conceptuelles décrivant l'articulation entre groupes de normes, même si elles ne sont probablement pas essentielles pour la première étape de la constitution de l'inventaire. Les travaux en la matière sont actuellement en cours pour les normes concernant les métadonnées.

20. Il faudrait également envisager une fonctionnalité permettant de tenir à jour l'inventaire. Cette tâche pourrait très bien être accomplie par plusieurs éditeurs de différentes organisations internationales et d'autres organismes agréés, situés en différents endroits. Pour ce faire, il faudrait disposer d'une installation d'accès à distance dotée d'un système de vérification de l'identité des utilisateurs autorisés à opérer des mises à jour. Ces personnes ne seraient probablement pas des informaticiens, si bien qu'il faudrait mettre au point une interface texte-éditeur conviviale.

21. Les processus et outils destinés à la tenue de l'inventaire sont décrits plus bas.

G. Langues

22. Il faut, manifestement, trouver un équilibre entre le souhait de l'utilisateur d'obtenir des informations dans différentes langues et la nécessité de contenir les coûts élevés qu'entraînent la gestion et les besoins de cohérence d'un système multilingue. S'il est relativement aisé de gérer des versions multilingues des rubriques d'un modèle de présentation, il est moins aisé de gérer des champs à contenu libre. Par conséquent, il serait peut-être préférable de structurer autant que possible l'information figurant dans le modèle de présentation (par exemple, en utilisant les options figurant dans les menus déroulants plutôt que des champs à contenu libre). Il faudrait également examiner s'il est viable de relier des champs à contenu libre à un moteur de traduction automatique, tel que, par exemple, Google Translate ou Babelfish. Si les traductions automatiques sont souvent loin d'être parfaites, elles ne cessent de s'améliorer et pourraient, en l'occurrence, être à la hauteur.

H. Tenue

23. Il ne faut pas sous-estimer le coût de la tenue d'un inventaire de ce type. Il importe d'obtenir, avant l'exécution du projet, la promesse d'un financement à long terme, afin d'éviter de ne se retrouver en fin de compte qu'avec un site Web devenu obsolète.

24. Il se peut également qu'une certaine masse de connaissances spécialisées par domaine soient nécessaires à la tenue de l'inventaire. Or, l'on ne saurait s'attendre à ce qu'un seul administrateur se tienne au courant de l'évolution survenant dans tous les domaines statistiques. C'est pourquoi, il est proposé de désigner un éditeur par domaine statistique, qui sera spécialisé dans ledit domaine et détaché par un organisme de statistique national ou international, et qui pourra aussi représenter un groupe d'experts international couvrant le domaine en question. Une personne pourra, le cas échéant, couvrir plusieurs domaines.

25. Il faudrait aussi un responsable (en plus d'un auxiliaire) de l'administration du site Web de l'inventaire, qui serait notamment chargé d'accorder les autorisations requises aux éditeurs et de contrôler l'utilisation du site.

26. Il serait également utile de créer un comité de rédaction, qui serait responsable des questions de contenu, telles que les modifications à apporter au modèle de présentation ou la classification des normes statistiques par domaine, et déterminerait si des normes concrètes répondent aux critères requis pour figurer dans l'inventaire. Cette tâche devrait à l'évidence être accomplie par un groupe d'experts ayant travaillé dans le domaine des normes statistiques.

I. Plate-forme

27. L'expérience acquise dans la gestion de la base de données des activités statistiques internationales et de l'inventaire du Système commun de métadonnées pour les normes de métadonnées permet de penser qu'une plate-forme technique du type « wikipedia » serait l'option la plus indiquée pour l'inventaire. Cette approche semble en effet être la solution la plus simple et la plus économique. Elle permettrait aux éditeurs d'accéder à distance au Système et de répondre aux autres exigences fonctionnelles recensées dans les sections précédentes.

III. Mise au point d'un prototype

28. Le Comité a recommandé au groupe travaillant à la constitution de l'inventaire d'adopter une démarche pragmatique. Plus précisément, il lui a été proposé de procéder par étapes. La première serait l'élaboration d'un prototype répondant aux principales exigences requises et comportant des informations peu détaillées. Les commentaires des utilisateurs aideraient à définir les priorités en vue d'une deuxième étape, voire d'étapes ultérieures. L'élaboration de l'inventaire reposerait sur les principes suivants :

- Paternité – si l'exécution concrète du projet incombe globalement à la Division de statistique de l'ONU, la paternité de l'inventaire reviendra à l'ensemble des membres du Comité, en partenariat;

- Emplacement – l’inventaire sera hébergé par la Division de statistique de l’ONU;
- Tenue – des investissements conséquents seront nécessaires lors de la première étape du projet, tandis que les opérations d’entretien ultérieures devraient être relativement aisées. L’on a opté pour une entrée de données décentralisée avec une mise à jour à distance, sous la coordination de la Division de statistique de l’ONU, des organismes clefs étant responsables de leurs domaines de spécialisation respectifs;
- Langues – l’inventaire devra être constitué d’abord en langue anglaise mais conservera, dans la mesure du possible, les références existant en espagnol;
- Nomenclature des activités statistiques – la base de données des activités statistiques internationales a été considérée comme un bon point de départ. Comme le Bureau de la Conférence des statisticiens européens est le dépositaire de cette base de données, c’est à lui qu’il faudra transmettre toutes les propositions de modification ou d’adjonction de nouveaux domaines;
- Types de normes – il faudra continuer d’élucider les cas limites relatifs aux normes ou directives internationales, etc.;
- Qualité de l’inventaire – elle sera tributaire des métadonnées pour les documents inclus.

29. Le Comité a demandé à un groupe composé de représentants de la CEE, de la Division de statistique de l’ONU, de la Banque mondiale, de l’OIT et de l’Institut national de statistique et de géographie du Mexique de rédiger un cahier des charges plus détaillé pour décrire toutes les procédures recensées lors de la discussion. Le groupe a également été chargé d’élaborer un prototype d’inventaire et de le présenter à la dix-septième session du Comité, qui se tiendra en février 2011. La CEE et la Division de statistique de l’ONU jouent un rôle de chef de file dans l’élaboration de ce prototype, qui s’inspirera du modèle « wikipedia ». Au vu de la tendance croissante à une normalisation reposant sur les processus, il est envisagé d’ajouter une dimension « processus » à la nomenclature des normes, s’inspirant du Modèle générique du processus de production statistique élaboré par le groupe CEE/EUROSTAT/Organisation de coopération et de développement économiques sur les métadonnées statistiques³. Une première version du prototype sera prête pour une démonstration lors de la quarante-deuxième session de la Commission de statistique.

³ Voir www.unece.org/stats/gsbpm.